



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 352, 23^e Avenue (Lot 1 576 435)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement du zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 352, 23^e Avenue (lot 1 576 435) ayant pour objet d'autoriser :

- Que l'abri d'auto projeté attenant au bâtiment principal soit à 2 m de distance avec la ligne latérale au lieu de la distance minimale de 3 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 14 juillet 2020 à 19 h 30 au parc des Générations situé sur le boulevard Perrot (au coin de l'avenue du Parc), si la température le permet.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant ses commentaires par courriel, avant 17 h le jour même, à l'adresse questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 23 juin 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière